



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2022/014

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 27

SÉANCE EN DATE DU 08 MARS 2022

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

POINT 10 : CONVENTION D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL PAR LA CASC POUR LA MISE EN PLACE D'ÉQUIPEMENTS DE PRÉ-COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS EN APPORT VOLONTAIRE

Le conseil municipal,

Sur proposition de la Commission d'Administration Générale et des Finances,

A la majorité des voix, (Mme Irène BERG, MM. Jean Paul SCHMITT, Armand GROSS, Mme Marie Laure MEYER, M. Patrick HINSCHBERGER et Mme Marie HENNARD votant contre)

- approuve le projet de convention avec la CASC pour la mise en place d'équipements de pré-collecte des déchets ménagers en apport volontaire,
- autorise Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que tous les documents y afférents.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 14 mars 2022

Pour extrait conforme,
Sarralbe, le 14 mars 2022
Le Maire,
Pierre-Jean DIDOT